

Kanak : chien de soutien émotionnel en milieu judiciaire



Le chien n'a qu'un but dans la vie : offrir son cœur.

Joe Randolph Ackerley
Auteur anglais 1896-1967

Projet initié par

Sergente-détective Mélanie Bédard matricule 1189

Détective Mario Raymond matricule 1226

Janvier 2018

Depuis longtemps, les chiens sont utilisés pour venir en aide aux non-voyants et aux personnes handicapées. Plus récemment, ils ont commencé à être utilisés pour accompagner les enfants autistes et les gens vivant avec un état de choc post-traumatique. Ce ne sont que quelques exemples de manières avec lesquelles le chien peut être bénéfique pour l'homme.

En effet, avec les nombreuses études sur le sujet, il n'est plus nécessaire de démontrer que les chiens ont un effet bénéfique sur les êtres humains tant au plan psychologique (stress, anxiété, agressivité et dépression) qu'au plan physiologique (diminution de la fréquence cardiaque, de la respiration et de la tension artérielle). Les chiens ont donc un effet calmant sur les personnes et un effet positif sur les émotions. En présence de victimes ou de témoins d'actes criminels, le chien peut donc apporter du réconfort, réduire le stress ou l'anxiété et même être une diversion positive chez la personne traumatisée. Dans le cadre judiciaire, alors qu'il est inapproprié pour un intervenant d'offrir une caresse réconfortante à la personne éprouvée, il est tout indiqué pour un chien de le faire. À l'aide d'un chien, on peut offrir une justice avec davantage de compassion.

Depuis plus de 25 ans, les États-Unis utilisent les chiens de soutien pour accompagner, pour réconforter et pour soutenir les jeunes victimes abusées physiquement ou sexuellement lors des étapes du processus judiciaire. Depuis la création de Courthouse Dogs Fondation (<https://courhousedogs.org/>), en 2003, plus de 154 chiens sont maintenant accrédités pour faire ce travail dans 35 états américains.

Au Canada, ce n'est qu'en 2010 que l'on a introduit ces chiens pour accompagner les victimes et pour rendre le processus judiciaire moins lourd et pénible pour elles. À ce jour, seulement 30 chiens sont accrédités pour accompagner les victimes lors de leur témoignage à la cour. Depuis mai 2016, Kanak est le premier chien au soutien émotionnel à travailler dans un corps de police au Québec, soit au Service de police de Sherbrooke. La Sûreté du Québec s'est par la suite dotée de deux chiens (kevlar et Sundae) pour couvrir leur territoire et la DPJ de Longueuil s'est également dotée d'un chien de

soutien (Nana). Plusieurs autres corps de police québécois sont à pied d'œuvre pour implanter le projet dans leur service dans la prochaine année.

Les paragraphes 486.1 (1) et (2) du Code criminel canadien confèrent au juge un pouvoir discrétionnaire qui lui permet d'ordonner qu'une personne de confiance, choisie par le témoin, soit présente à ses côtés de ce dernier lors de son témoignage, s'il est d'avis que cela est nécessaire pour obtenir de sa part un récit complet et franc. Le recours à cette mesure d'accommodement est prévu par le législateur pour les personnes mineures ou vulnérables seulement. La jurisprudence stipule que le maître-chien est la personne de confiance et elle est alors accompagnée de son chien de soutien au Tribunal.

Avec la venue de la Charte canadienne des droits des victimes en 2015, l'article 13 stipule que toute victime peut maintenant demander qu'un accommodement raisonnable lui soit accordé pour faciliter son témoignage devant le Tribunal.

Il est à noter que le chien de soutien n'est jamais imposé aux victimes. On doit au préalable s'assurer qu'elles en ont l'intérêt, qu'elles n'y sont pas allergiques et qu'elles ne sont pas craintives. On évite également de déployer le chien dans un endroit insalubre (bris de verre, sang, punaise de lit), auprès d'une personne intoxiquée ou agressive et si il y a d'autres animaux sur les lieux, à moins que l'on puisse les isoler le temps de l'intervention.

Lors des interventions, on demande au chien de se coucher près de la victime ou de mettre sa tête sur les genoux ou les cuisses de cette dernière pour lui permettre de le caresser au besoin, et ce, tout au long de la rencontre. Pour le confort de tous, nous utilisons donc un divan double pour laisser assez d'espace pour que la victime puisse s'asseoir et pour que Kanak puisse se coucher à ses côtés. Le chien ne fait rien à part se coucher près de la victime, mais par sa présence,

son tempérament calme, la douceur de sa fourrure et de son regard, par sa chaleur corporelle, il fait toute la différence auprès de la victime.



Le chien est offert autant pour les enfants que les adultes victimes ou témoins d'actes criminels, mais le besoin de réconfort est davantage exprimé par les enfants et les adolescents.

Possibilités d'interventions pour un chien de soutien émotionnel lors du processus judiciaire:

Enquête :

- Lors de l'entrevue vidéo avec l'enquêteur; utiliser le chien pour réconforter les jeunes victimes d'abus physiques ou sexuels et permettre de créer un lien de confiance plus rapidement avec l'enquêteur. La présence du chien brise la glace entre l'enquêteur et la

victime et il agit en « agent facilitateur ». Le chien permet d'apaiser la victime en moment de stress, ce qui favorise son témoignage et permet une intervention policière plus positive. Lorsqu'une victime ou un témoin sont plus détendus, il lui est alors plus facile de se concentrer et alors possible d'offrir davantage de détails pertinents des événements vécus. Autrement, agitée, cette personne aurait oublié de mentionner ces détails.

- Lors de la rencontre avec le procureur de la couronne, le chien accompagne la victime pour, une nouvelle fois, la réconforter et renforcer le lien de confiance avec l'animal. Au lieu d'angoisser sur le fait de devoir rencontrer le procureur ou l'enquêteur à nouveau, la jeune victime se concentre sur l'idée de revoir le chien de soutien. Il se développe alors une certaine complicité entre le chien et l'enfant qui pour lui, est un ami qui l'aide à affronter des moments difficiles.

- Lors du procès, le chien accompagnera à nouveau la victime lors de son témoignage devant le Tribunal pour la soutenir et pour l'apaiser afin qu'elle puisse offrir le récit le plus complet et sincère possible de ce dont elle a été victime. Le chien procure aussi un sentiment de sécurité à l'enfant, ce qui lui permet de faire face à son agresseur et aux procédures judiciaires qui peuvent lui paraître fort intimidantes. En attendant de rendre témoignage ou pendant les pauses, le chien sert de diversion à ce qui cause du stress à l'enfant. La victime peut brosser le chien, jouer avec lui à la balle, lui donner une petite marche dans les corridors, lui montrer des trucs ou simplement le flatter le temps de se détendre.

Le chien est un élément positif dans un processus difficile pour l'enfant et cela lui évite d'être « victimisé » à nouveau en étant confronté aux questions difficiles des procureurs. Si l'enfant a pu aller jusqu'au bout des procédures judiciaires, aidé par les intervenants du système judiciaire et par la présence du chien, il aura le sentiment de regagner du pouvoir sur sa vie et il sera fier de s'être défendu, ce qui aura une incidence marquée sur sa confiance et sur son estime personnelle.



- À la suite d'un événement traumatisant pour l'enfant, présenter le chien pour le réconforter, pour l'apaiser, pour le sécuriser, pour faciliter la création d'un lien de confiance avec les policiers et pour faire diversion de la situation pénible qu'il vit. (ex. : assister la DPJ pour le retirer de son milieu familial ou lorsqu'il a été témoin d'une violence conjugale et qu'un parent a été arrêté, lors de l'annonce d'un décès, lorsqu'il est témoin d'un suicide, de l'incendie de sa résidence, ou lors de tout événement où il a besoin de réconfort).

- Puisque la S/D Mélanie Bédard est le maître-chien de Kanak et intervient majoritairement auprès de jeunes délinquants (enquêteur jeunesse), elle peut, lorsqu'il n'y a aucun risque pour le chien, utiliser le chien pour faciliter le rapprochement avec ce jeune et rendre l'intervention policière plus conviviale. La présence du chien offre une belle occasion de créer des liens communs et de faciliter son intervention. (S'assurer que le chien ne soit pas considéré par le suspect comme une promesse ou une menace) Le chien peut aussi offrir réconfort et réduire l'anxiété du jeune, si nécessaire. (ex. : jeune fille rencontrée pour un vol à l'étalage et qui en est très affectée) En aucun cas Kanak n'est utilisé pour rencontrer des suspects, sauf pour des jeunes délinquants non violents.

Communautaire :

- Visites dans les écoles, les centres jeunesse, les maisons de jeunes. Les policiers paraîtront fort probablement moins intimidants et plus faciles d'approche, ce qui permettra la création plus rapide d'un lien de confiance, engendrera la conversation, ce qui est propice aux confidences et incidemment, à la détection d'abus chez l'étudiant. (ex. : en créant des liens avec de jeunes délinquants, Kanak permet de briser la glace et d'engager la conversation avec eux. Sensibiliser les jeunes à l'intimidation. Approcher des jeunes filles vulnérables pour les sensibiliser aux stratégies de recrutement des gangs de rue. Assister Cavac ou Jevi pour un *débriefing* de groupe lorsqu'un jeune de la classe s'est suicidé ou qu'il est décédé dans un accident de voiture. Rencontrer des jeunes avec des troubles cognitifs et qui ont peur de la police, et ce, pour démystifier notre rôle.)
- Visites dans les centres d'hébergement pour personnes âgées et les refuges pour femmes violentées. Le but visé est le même qu'avec les étudiants. (Présentation sur la maltraitance.)



- Visites dans les fêtes de quartier, Déjeunons en cœur avec la police (campagne de financement du SPS pour les enfants atteints d'une maladie cardiaque), la clinique de don de sang de la police, en pédiatrie à l'occasion de Noël par exemple, pour ainsi favoriser le

rapprochement avec les citoyens. (Très avantageux pour le côté visibilité et image pour le corps de police. Par contre, ce n'est pas tout le monde qui peut flatter le chien, ce n'est pas une mascotte. Utiliser son jugement clinique, accorder le droit aux enfants seulement de flatter le chien, et ce, dans un environnement contrôlé et toujours en ayant un contrôle sur le chien.)

Patrouille :

- Lors d'événements traumatiques (suicide, accident mortel, violence conjugale, agression armée ou grave, incendie), présenter le chien aux victimes et aux témoins pour apporter réconfort et pour rendre l'intervention policière plus humaine et ainsi améliorer sa qualité, surtout lorsqu'il y a des enfants d'impliqués. Tous seront fort probablement reconnaissants pour cette attention qu'est la présence du chien. (Assister nos partenaires lors de leurs interventions Cavac, DPJ, Jevi et Urgence détresse)
- Lors de *débriefings* policiers à la suite d'un événement traumatique (meurtre, tentative de meurtre, accident mortel, Neptune (explosion industrielle mortelle), usage de l'arme, etc.), le chien peut assister les intervenants et les policiers pourront flatter Kanak pour réduire leur stress et pour les aider à verbaliser ce qu'ils vivent.

Avantages et bienfaits de l'utilisation d'un chien de soutien en milieu judiciaire:

Enquête :

- Facilite et accélère le processus de l'établissement du lien de confiance avec l'enquêteur par l'utilisation du chien.
- Réconforte, apaise et calme les victimes. Par sa simple présence, Kanak fait sourire et même rire les jeunes victimes qui vivent

probablement le pire épisode de leur vie. Kanak apporte de la douceur et de la compassion à notre intervention et au système judiciaire qui est malheureusement trop souvent stérile et froid.

- Rend le processus judiciaire moins traumatisant pour les victimes qui se sentent soutenues par la présence du chien. Leur donne confiance de poursuivre le processus judiciaire et qu'ils seront aptes à bien témoigner accompagnés du chien à ses côtés. Procure également un sentiment de sécurité.

- Améliorer l'expérience policière des victimes. (Considérant qu'une proportion des victimes est issue de milieux défavorisés où règnent la violence et une opinion négative de la police, la victime aura, par la présence du chien de soutien, une expérience positive de l'intervention policière et sera, nous l'espérons, plus confiante la prochaine fois à porter plainte, s'il y a lieu.)

- Diminuer l'effet traumatisant de l'événement vécu par la présence du chien en étant un élément positif à travers le processus judiciaire.

- Créer une diversion positive à ce qui cause du stress et de l'anxiété chez l'enfant en attendant d'être rencontré par l'enquêteur ou avant et pendant son témoignage.

Communautaire et patrouille :

- Faciliter le rapprochement avec la population.

- Augmenter les occasions de faire de la prévention.

- Détecter des cas d'abus qui, autrement, auraient été plus difficiles à découvrir.

- Améliorer la perception et l'opinion des citoyens face aux policiers en leur démontrant à la population que nous sommes soucieux de leur bien-être et que nous voulons offrir la meilleure des interventions policières qui soit, avec une approche moderne.

- Améliorer la qualité de l'intervention policière sur le plan du service d'aide aux victimes.
- Aider à normaliser la situation et faciliter la gestion des émotions tant pour les victimes que pour les témoins et, conséquemment, faciliter le travail des policiers.

Service de police ou autre organisme:

- Démontrer que le Service de police fait preuve d'ouverture à de nouvelles pratiques policières efficaces qui pourraient servir de modèle à d'autres corps de police.
- Améliorer l'image du Service de police et en projeter une plus sensible à la population, aux victimes et aux témoins. Contrairement au chien policier tel qu'on le connaît utilisé pour défendre les policiers, pour dépister des fugitifs ou pour localiser drogues et bombes, le chien de soutien a une image beaucoup plus douce et conviviale.
- Augmenter la visibilité du Service de police aux niveaux régional et provincial et même international grâce à ce projet innovateur et unique auquel les médias s'intéressent déjà.
- Possibilité de gagner des prix pour l'engagement communautaire ou pour l'innovation du projet.
- Nous croyons qu'un projet comme celui-ci augmenterait le sentiment d'appartenance, de fierté et d'unité des employés du service de police. L'opinion populaire envers les policiers est parfois mise à rude épreuve, il est temps d'avoir un projet positif qui fera jaser les gens dans les rues, dans les médias, à l'ENPQ...
- Améliorer l'ambiance de travail au poste de police par la présence d'un chien qui rapproche les gens, qui est source de joie et qui stimule les conversations.
- Augmenter les occasions de travailler avec nos partenaires (Cavac, Calacs, Dpj, Urgence-détresse).
- Coût très faible par rapport aux bénéfices rapportés et aux retombés pour le corps de police et la ville qui l'emploie.

Les proches d'enfants victimes :

Pour les parents ou les proches, il est évidemment très pénible pour eux de savoir que leur enfant a été victime d'abus. Il leur est aussi inconcevable de devoir laisser leur jeune enfant rencontrer seul l'enquêteur, sachant qu'il n'aura pas leur soutien et leur réconfort en ces moments plus difficiles lors de l'entrevue. On le comprend, le parent voudrait être près de son enfant pour le soutenir et pour le réconforter, mais malheureusement, pour plusieurs raisons, ce n'est pas dans la façon d'intervenir. Alors, pour les proches, savoir qu'un chien sera là pour réconforter leur enfant, l'apaiser et pour recevoir ses câlins, rend le processus judiciaire un peu moins pénible pour eux aussi.

Chien Mira:

Selon la Courthouse dogs Fondation aux États-Unis, d'où est originaire le concept des chiens de soutien, il est impératif que le chien de soutien soit accrédité par un organisme international reconnu (Assistance Dog International ou Fédération Internationale des chiens guides) pour qu'il puisse être autorisé à entrer dans une salle de cours. C'est un principe qui s'assure que le chien ne nuira pas au bon déroulement du Tribunal et qu'il ne mettra pas en péril l'efficacité et la réputation du projet et des chiens de soutien.

L'organisme au Québec qui puisse offrir ce type de chien est la Fondation MIRA (Ste-Madeleine, QC). La Fondation Mira est accréditée par la Fédération internationale des chiens guides, jouit d'une solide réputation et est reconnue partout dans la province et même mondialement. La Fondation Mira travaille depuis toujours à améliorer ses lignées de chiens pour fournir des animaux sans problème de santé ou comportemental et selon le tempérament recherché.

(Il existe également en Ontario un organisme reconnu et accrédité pour l'attribution de chiens de soutien : National Service Dogs. [http://www.nsd.on.ca/.](http://www.nsd.on.ca/))

Les caractéristiques recherchées chez le chien de soutien émotionnel sont les suivantes : il doit être très calme, peu énergique, peu réactif, savoir bien tolérer le bruit des sirènes, les cris intenses et les fortes émotions. Il ne doit pas être facilement distrait par son environnement ou par les gens qui l'entourent. Il doit avoir une attirance innée vers les enfants. Évidemment, il ne doit démontrer aucun signe d'agressivité.

M. Noël Champagne, psychologue à la Fondation Mira est la personne ressource avec laquelle communiquer : 450-795-6668 poste 103.

Il est fortement déconseillé d'utiliser un chien de famille comme chien de soutien émotionnel, aussi gentil soit-il, surtout s'il doit accompagner une victime à la cour, et ce, pour plusieurs raisons, dont celle de l'assurance responsabilité qui est détenue par la municipalité employant le chien. Advenant une action imprévisible du chien, on ne voudrait pas que son propriétaire soit poursuivi personnellement. De plus, sachant que le chien de travail a spécialement été sélectionné pour la tâche qui lui sera confiée et qu'il est entraîné en conséquence, nous évitons beaucoup de problèmes comportementaux et du stress à l'animal. De plus, il ne faut pas donner l'occasion à la population de demander à ce que leur animal domestique, en qui ils ont confiance, les accompagne à la cour. Il ne faut pas que le tribunal devienne une ménagerie. Finalement, les chiens accrédités Mira sont acceptés ou tolérés par la population en général et ils ont accès à presque tous les endroits, ce qui n'est pas le cas d'un animal de compagnie.

Le responsable principal du chien doit nécessairement être un passionné des chiens puisqu'il devra être avec lui à tout moment, 24/7 puisque les chiens Mira n'ont jamais été laissés seuls et doivent suivre leur maître en tout temps. C'est donc un gros engagement personnel et familial qu'être responsable d'un chien de soutien, mais tout aussi valorisant. Après le travail, le maître-chien principal devra loger le chien chez lui, à l'intérieur de la maison, et l'amener avec lui au restaurant, à l'épicerie, au cinéma, etc. ... À de rares exceptions, le

chien peut être laissé seul au maximum durant 4 heures. (Exigence de Mira)

On doit prévoir également un second maître-chien qui pourra prendre la relève lorsque le maître-chien principal sera en vacances ou en congé de maladie. Ainsi le chien sera toujours disponible pour accompagner une victime dans le besoin.

Coûts approximatifs du projet:

- 5000 \$ par an pour 5 ans pour l'achat du chien chez Mira, ce qui inclut :
 - Une semaine de formation pour le maître-chien principal, incluant l'hébergement et les repas.
 - Quelques jours de formation pour le maître-chien secondaire.
 - Les soins vétérinaires et le suivi annuel qui sont prodigués à la clinique vétérinaire de la Fondation Mira, à Ste-Madeleine.
 - La garantie de remplacement du chien si ce dernier n'est plus en mesure de travailler dû à un problème médical grave.
- Plus ou moins 1000\$ par année pour le coût de sa nourriture.
- Plus ou moins 750\$ pour l'achat d'accessoires pour le poste de police (bol d'eau, coussins, laisse, cage, etc.)
- Articles promotionnels, si désirés. (ex.: chien en peluche représentant le chien de soutien, carte professionnelle du chien, photos, etc.)
- Frais de toilettage, si le maître-chien n'est pas disposé à s'en occuper.

Conclusion:

Depuis l'implantation du projet de chiens de soutien aux États-Unis, leur nombre croît très rapidement puisque leur efficacité et tous les bienfaits qu'ils procurent aux victimes sont éprouvés. La popularité du projet au Canada est également grandissante. Depuis mai 2016, Kanak a accompagné 170 victimes à travers les diverses étapes du processus judiciaire. Tous sont d'avis que l'utilisation du chien de soutien amène des bénéfices nettement favorables aux victimes, aux témoins ainsi qu'aux membres de l'organisation qui l'utilise et que ces bénéfices dépassent largement le faible coût du projet. L'idée de chiens de soutien est si intéressante que même des gens de la France, la Belgique et l'Italie ont communiqué avec la S/D Bédard pour de l'information.

Bref, le principe de la présence d'un chien de soutien lors d'une intervention policière ou lors des étapes du processus judiciaire est très simple : offrir un soutien émotionnel aux gens affectés par la présence reconfortante d'un chien et intervenir d'une manière dont les policiers ne peuvent intervenir. Pour les victimes, le chien offre de l'affection et un amour inconditionnel, il ne juge pas, ne critique pas, et donne l'impression à la victime d'être accompagnée par un ami devant l'adversité. Le chien de soutien est très bénéfique lors de toute situation nécessitant du réconfort et aide les gens de tous âges à faire face aux situations tragiques. Le chien réussit même à faire sourire les gens qui vivent probablement le pire épisode de leur vie.

La présence de notre chien de soutien, Kanak, au Service de police de Sherbrooke, nous permet de faire une plus grande différence auprès des gens en leur offrant une intervention policière avec davantage de compassion et rend notre intervention policière plus humaine, avec notre chien!

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez communiquer avec la S/D Mélanie Bédard au 819-821-5544, poste 4411 ou par courriel : melanie.bedard@ville.sherbrooke.qc.ca

Vous pouvez suivre les aventures de Kanak sur sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/KanakSPS/>

Prix d'excellence :

Mai 2017, Kanak est le récipiendaire du Prix Coup de cœur du jury lors du Gala d'excellence de l'Union des municipalités du Québec pour l'aspect innovateur du projet.

Octobre 2017, Kanak est également le récipiendaire du Prix d'excellence Intersection, une reconnaissance du ministère de la Sécurité publique pour le volet communautaire du projet.

Médias :

Depuis l'arrivée de Kanak au Service de police de Sherbrooke, il a attiré l'attention des médias québécois. Il a fait la page couverture du Journal de Montréal. Il a été invité sur le plateau de Salut Bonjour à deux reprises, celui de LCN-Le 9 heures et d'Isabelle Richer. Il y a eu de nombreux articles et reportages sur lui que vous pourrez trouver sur Internet.